

Vernaison, le 22 février 2018

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-et-un février le Conseil Municipal de la Commune de VERNaison étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André VAGANAY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur VAGANAY, Monsieur PEREZ, Madame PILLON, Monsieur GOUX, Madame MALGOUYRES, Madame FRAPPA ROUSSE, Monsieur GONNARD, Monsieur BARD, Madame BAEZA, Monsieur CARRE, Monsieur BENMERZOUQ, Madame PLA-PAUCHON, Monsieur DRID, Monsieur VOINDROT, Madame GRAZIANO, Monsieur VUILLEMARD, Madame BERNARD, Madame DESPINASSE (pour partie), Monsieur GAILLARD, Madame VANEL.

Étaient excusés représentés :

Madame COSNARD a donné pouvoir à Monsieur PEREZ,
Madame LACROIX a donné pouvoir à Madame MALGOUYRES,
Monsieur MONTEGUE a donné pouvoir à Monsieur VAGANAY,
Madame MARIN a donné pouvoir à Monsieur BARD,
Monsieur POCHON a donné pouvoir à Monsieur VUILLEMARD,
Madame PALLEJA a donné pouvoir à Madame GRAZIANO.

Etaient absentes non représentées :

Madame BOURDIN, Mme DESPINASSE (pour partie)

Désignation du secrétaire de séance : Madame BAEZA

Monsieur André VAGANAY, indique qu'à la suite de la démission de Monsieur Marc PENIDE de son mandat de conseiller municipal, Madame Bernadette VANEL a accepté de siéger en tant que conseillère municipale.

Monsieur le Maire procède à son installation et lui souhaite la bienvenue.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 décembre 2017 par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention.

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le Maire en application des articles L 2122-22 et L 2322-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui concernent 5 contrats et/ou conventions et 7 renouvellement de concessions funéraires.

Le Conseil municipal donne acte de cette communication.

1 – CONTRAT DE VILLE METROPOLITAIN 2015-2020 – VOLET CULTURE : DECLARATION DE COOPERATION CULTURELLE METROPOLITAINE 2017-2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention
. autorise Monsieur le Maire à signer la Déclaration de coopération culturelle Métropolitaine 2017-2020.

2- COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA METROPOLE DE LYON

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de la communication du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole de Lyon.

Arrivée de Madame Cécile DESPINASSE, conseillère municipale

3- VOTE DU BUDGET ET DES SUBVENTIONS 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 20 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention
. **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2018 du budget principal, arrêté comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	5 071 880,85 €	5 071 880,85 €
INVESTISSEMENT	2 515 556,69 €	2 515 556,69 €
TOTAL	7 587 437,54 €	7 587 437,54 €

et ses annexes jointes au présent budget primitif.

. **PRECISE** que le budget principal de l'exercice 2018 a été établi et voté par nature avec une présentation par fonctions,

. **DIT** que le vote intervient au niveau des chapitres globalisés ou non pour la section d'exploitation et au niveau soit des chapitres "opérations" soit des différents chapitres globalisés ou non pour les opérations non affectées concernant la section d'investissement.

4- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 20 voix pour, 6 voix contre, 0 abstention
. **ADOpte** les taux d'imposition des trois taxes locales directes pour 2018 comme suit :

Désignation	Taux 2018
taxe d'habitation	14,30 %
taxe foncière sur les propriétés bâties	19,83 %
taxe foncière sur les propriétés non bâties	49,10 %

5- VOTE DE LA SUBVENTION 2018 DE LA COMMUNE AU CCAS

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. APPROUVE l'attribution d'une subvention de 25 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune au titre de l'exercice 2018.

. DIT que la dépense sera inscrite au chapitre 65 « autres charges de gestion courante » article 657362 – fonction 520 au budget principal - exercice 2018.

6- PROVISION FINANCIERE 2018 POUR COUVRIR LES RISQUES SUR LES RESTES A RECOUVRER

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, x voix contre, 0 abstention

. DECIDE de constituer une provision pour risques pour un montant total de 2 000 € correspondant à des restes à recouvrer,

. DIT que ce montant sera imputé à l'article 6817 – fonction 01 du budget de la Commune exercice 2018.

7- FIXATION DES TARIFS DE LA FETE DU JEU 2018

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. APPROUVE les modalités d'organisation telles qu'énoncées;

. AUTORISE le prix d'entrée tel que proposé ;

. DIT que la recette correspondante sera imputée au chapitre 70 « produits des services du domaine et vente diverses » - fonction 025 « aide aux associations » ;

. DECIDE que l'Association Marie-Dominique bénéficiera du reversement sur le bénéfice sur les entrées de la Fête du Jeu au vu du bilan financier produit par la Commission municipale ;

. DIT que la dépense sera prélevée au chapitre 67 « charges exceptionnelles » - article 6745 « subventions aux personnes de droit privé – fonction 025 « aide aux associations ».

8 - ETALEMENT DE LA CHARGE SUR LES ASSURANCES DOMMAGES-OUVRAGE POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT REQUALIFICATION ET LA RENOVATION DE LA SALLE DES FÊTES ET DE L'EXTENSION ET LA REHABILITATION DE LA SALLE DES SPORT

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

. AUTORISE l'étalement de la charge sur l'assurance dommages-ouvrages à souscrire pour l'opération n° 2017-01 « salle des sports » pour une durée de cinq ans.

. PRECISE que l'étalement est constaté l'année même du versement de la prime d'assurance par la Commune. Page 2 sur 2

. DONNE pouvoirs à M. le Maire pour étaler la charge correspondant suivant le montant définitif qui sera arrêté lors de la souscription du contrat.

. DIT que les crédits seront prélevés au chapitre de l'opération n° 2017-01 «salle des sports» tel qu'énoncé ci-dessus du budget de la Commune exercice 2018 et suivants.

. DONNE tous pouvoirs à M. le Maire pour adapter l'étalement au regard des primes définitives voire de différer à la souscription de ce contrat au vu de la planification prévisionnelle des travaux tels qu'envisagés.

9 - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE D'IRIGNY ET LA COMMUNE DE VERAISON POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE QUEUE D'ANE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- . APPROUVE** le projet de convention tel que présenté,
- . AUTORISE** M. le Maire à signer ce projet de convention.

10 - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE INSTALLATION CLASSEE DE LA SOCIETE SFNI EN VUE D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET AFFINAGE DE METAUX NON FERREUX

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- . EMET** aucune observation particulière sur la demande d'autorisation présentée par la société SFNI en vue d'exploiter des installations de traitement et affinage de métaux non ferreux à BRIGNAIS.

11 - ADOPTION DU PRINCIPE DE LA DIVISION PARCELLAIRE ET DE LA DISTRACTION DU REGIME FORESTIER DE PARCELLES APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE SITUÉES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SOLAIZE

Le conseil municipal après en avoir délibéré à 19 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention

- . APPROUVE** les propositions de principe relatives à la division parcellaire et à la distraction du régime forestier dont les délimitations restent à réaliser ;
- . DONNE** pouvoirs à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires à la division de la parcelle AC 29 et à la distraction de cette portion de parcelle mais aussi à la distraction de la parcelle AB 2 en vue de l'adoption définitive par le Conseil municipal de la division parcellaire et de la distraction du régime forestier ;
- . AUTORISE** à signer tous les documents préalables nécessaires en vue de la décision définitive du Conseil municipal.

12 - QUESTIONS DIVERSES

La séance publique est levée à 21 h 30.



Le 22 février 2018
Le Maire,
André VAGANAY